

INFORMATIONS SANITAIRES

13 janvier 1995

Vol. 8 - N° 2

Sommaire

Suspicion de maladie de Newcastle en Namibie	5
Maladie de Newcastle en Allemagne	6

SUSPICION DE MALADIE DE NEWCASTLE EN NAMIBIE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 12 janvier 1995 du Docteur J.J.H. Shaw, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, des eaux et du développement rural, Windhoek :

S. R. - 1

Nature du diagnostic : clinique.

Date de la première constatation de la maladie : 1^{er} décembre 1994.

Date présumée de l'infection primaire : 24 novembre 1994.

Nombre de foyers distincts à ce jour : deux (2).

Identification géographique des foyers :

1. Graslaagte 313 (20° 38' S - 16° 49' E)
2. Kalkfeld Townlands (20° 53' S - 16° 12' E).

Détails relatifs aux foyers :

N°	Espèce	Nombre d'animaux dans les foyers	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
1-2	avi	122	...	65	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : élevage d'autruches. La mortalité concerne exclusivement des poussins.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : les poussins proviennent de zones proches du nord du pays, où plusieurs foyers de maladie de Newcastle sont apparus récemment (voir *Bulletin* de l'OIE, vol. 106, n° 5, p. 310).

Mesures de prophylaxie adoptées à ce jour : mise en interdit des locaux atteints.

*
* *

MALADIE DE NEWCASTLE EN ALLEMAGNE

Traduction du texte de deux télécopies reçues les 8 décembre 1994 et 10 janvier 1995 du Docteur N. Voetz, chef des services vétérinaires, ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Bonn :

S. R. - 2 N° 15

Date finale de la période du rapport précédent : 8 novembre 1994 (voir *Informations sanitaires*, 7 [44], 189).

Date finale de la période du présent rapport : 21 décembre 1994.

Nombre de foyers distincts à ce jour : cent soixante-quatorze (174) (par suite d'une erreur, les foyers n°s 95, 131 et 132 (*Informations sanitaires* n°s 28 et 32) doivent être retranchés du total).

Identification géographique des nouveaux foyers :

- 160. Emsland, département de Weser-Ems, Land de Basse-Saxe
- 161. Quedlinburg, Land de Saxe-Anhalt
- 162-163. Wernigerode, Land de Saxe-Anhalt
- 164. Luckau, Land de Brandebourg
- 165. Kamenz, Land de Saxe
- 166. Odenwaldkreis, département de Darmstadt, Land de Hesse
- 167. Suhl, Land de Thuringe
- 168. Donnersbergkreis, département de Rhin-Hesse-Palatinat, Land de Rhénanie-Palatinat
- 169. Weisswasser, Land de Saxe
- 170. Wernigerode, Land de Saxe-Anhalt
- 171. Sebnitz, Land de Saxe
- 172. Donnersbergkreis, département de Rhin-Hesse-Palatinat, Land de Rhénanie-Palatinat
- 173. Wolmirstedt, Land de Saxe-Anhalt
- 174. Quedlinburg, Land de Saxe-Anhalt
- 175. Kamenz, Land de Saxe
- 176. Löbau, Land de Saxe-Anhalt
- 177. Saalkreis, Land de Saxe-Anhalt

Détails relatifs aux nouveaux foyers :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
160	avi	13 300	13 300	10 050	3 250	0
161	avi	65	23	23	42	0
162	avi	41	15	15	26	0
163	avi	25	12	12	13	0
164	avi	120	...	0	120	0
165	avi	23 008	4 600	2 266	20 742	0
166	avi	260	...	3	257	0
167	avi	72	68	55	17	0
168	avi	59	...	31	28	0
169	avi	41	15	15	26	0
170	avi	27	18	18	9	0
171	avi	30	18	16	14	0

Détails relatifs aux nouveaux foyers (suite):

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
172	avi	2 852	...	112	2 740	0
173	avi	12	...	11	1	0
174	avi	41	...	32	9	0
175	avi	56	...	0	56	0
176	avi	15	...	3	12	0
177	avi	47	...	10	37	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : poulets de chair.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : foyers n^{os} 160 à 163, 166, 168 à 172, 174, 176 et 177 : achat d'oiseaux ; foyers n^{os} 164, 165, 167 et 173 : origine encore inconnue ; foyer n^o 175 : contamination par l'intermédiaire de personnes.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : abattage sanitaire.

Note du Bureau central : à partir de maintenant, les informations concernant la maladie de Newcastle en Allemagne ne figureront plus dans les Informations sanitaires mais seulement dans le Bulletin de l'OIE, car la situation de la maladie dans ce pays ne répond plus aux dispositions du paragraphe 1 de l'article 1.2.0.3. du Code zoo-sanitaire international.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.